



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2023_39

L'An deux mil vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCAION : 28/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 28/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Absents(es) : M. Louis BREC, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL AU TITRE DU FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL AU COMPLEXE SPORTIF VILLEJUST.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29 ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide au Football Amateur ;

CONSIDERANT que le Club de football de la commune de Villejust est affilié à la Fédération Française de Football ;

CONSIDERANT que la commune souhaite aménager le stade de football d'un terrain synthétique nécessaire pour son bon fonctionnement ;

CONSIDERANT que la Fédération Française de Football peut subventionner ces aménagements avec le dispositif « Fond d'Aide au Football Amateur » (FAFA) ;

CONDIDERANT à titre prévisionnel que les travaux de création d'un terrain synthétique de football débuteront courant juillet 2023.

CONSIDERANT la commission municipale finance, moyens généraux et vivre ensemble en date du 20 juin 2023;

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement du terrain synthétique au complexe sportif de la commune :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

TYPE D'OPERATION	MONTANT HT	TAUX	Financeurs	MONTANT SUBVENTION
Installation projecteur led	120 000	20%	Région île de France	24 000
Installation projecteur led	120 000	80%	Ville	96 000
		100%		120 000€
Construction du terrain synthétique et aménagement périphérique	868 000	15%	Région île de France	130 200
Construction du terrain synthétique et aménagement périphérique	868 000	32%	Communauté d'agglomération Paris Saclay	275 695.50
Construction du terrain synthétique et aménagement périphérique	868 000	5%	Fond d'Aide au Football Amateur	40 000
Construction du terrain synthétique et aménagement périphérique	868 000	48%	Ville	422 104.5
		100%		868 000€

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le **12 JUL. 2023**



ID : 091-219106663-20230703-DELCM04_2023_39-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 988 000 euros HT.

APPROUVE le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide au football Amateur et à percevoir ces financements.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toute les démarches utile à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2023.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/07/23*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 
ID : 091-219106663-20230703-DELCM04_2023_39-DE